

Toute cette contrée a été explorée ou visitée pour la première fois par le Révd Père Albanel, de la compagnie de Jésus, un des membres de cet ordre illustre qui a tant contribué à répandre les lumières de l'Evangile et les bienfaits de la civilisation dans toutes les parties du monde. Le Père Albanel s'est rendu en 1672 à la baie d'Hudson, en passant par le lac Saint Jean et le lac Mistassini et voici ce qu'il écrivait à ses supérieurs des rives de cette grande mer intérieure !

“Ceux-là se sont trompés, qui ont cru que le climat estoit inhabitable, soit à raison des grands froids, des glaces et des neiges, soit par le défaut de bois propre à se bâtir et à se chauffer. Ils n'ont pas vu ces vastes et belles forêts, ces belles plaines et ces grandes prairies qui bordent les rivières en divers endroits, couvertes de toute sorte d'herbage propre à nourrir du bétail ; je puis assurer qu'au quinzième de juin, il y avoit des roses sauvages et aussi odoriférantes qu'à Québec, la saison mesme m'y paroissoit plus avancée, l'air fort doux et agréable. Il n'y avoit point de nuit, quand j'y estois, le crépuscule n'estoit point encore finy au couchant quand l'aube du jour paroissoit au levant du soleil.”

Cette contrée, révélée au monde par un des illustres fils de Loyola, appartient à notre province. L'exactitude des renseignements fournis par le Père Albanel a été corroborée par plusieurs explorateurs anglais, entre autres Ellis et Robson, et plus récemment par le Docteur Bell, un des membres les plus distingués de la commission géologique du Canada. Comme le Père Albanel, le Docteur Bell affirme que cette région renferme de grandes régions susceptibles de culture avantageuse, d'immenses forêts susceptibles d'exploitation, divers minéraux de valeur, notamment des mines de fer d'une richesse inépuisable.

Ce territoire nous appartient : le décision obtenue devant le Conseil Privé, en 1884 par mon honorable ami, le premier ministre d'Ontario, quant à la frontière nord de sa province, règle aussi, du moins en principe, la question pour la province de Québec. Nous nous proposons de profiter de cette décision pour ajouter à notre province une étendue plus grande que sa superficie actuelle, c'est-à-dire environ 300,000 milles carrés. J'ai déjà soumis la question à la législature de Québec en 1885, et il a été nommé un comité chargé de l'étudier : nous allons profiter de l'ouvrage de ce comité et de la décision du Conseil Privé pour régler la question d'une manière finale et conforme aux droits comme aux intérêts de la province. La province de Québec est propriétaire de ce vaste territoire et elle va le réclamer.

Nouveaux subsides de chemins de fer

La politique inaugurée par nos prédécesseurs en 1882 et retouchée en 1886, relativement aux chemins de fer, étant incomplète et injuste, devait être abandonnée ou complétée. Nous avons cru qu'elle avait engagé trop d'intérêts et créé trop de droits acquis pour pouvoir être abandonnée sans danger, pour la province et la ruine, pour certaines compagnies. Nous avons donc décidé de compléter cette politique, et vu les ressources additionnelles mises à notre disposition, de faire disparaître les lacunes qu'elle avait laissées et de remédier aux injustices qu'elle avait commises. Nous nous efforcerons de faire droit à toutes les justes réclamations, sans